



En ce qui a trait aux salaires, certains ajustements ont dû être faits pour des employés et aussi une augmentation de 3 % a été accordée à tous. Pour celui du Conseil municipal, il augmentera également de 3 %, tel qu'il est prévu au règlement déjà adopté au début 2022.

Il est à noter qu'avec le programme de taxe d'accise du Québec, du pacte rural ainsi que plusieurs autres subventions disponibles, la Municipalité a été en mesure de prévoir plusieurs investissements dans ses infrastructures, comme le garage municipal, la caserne incendie, l'Hôtel de ville et maintenant un nouveau bâtiment culturel au parc des loisirs dont son utilisation sera grandement appréciée de tous. Avec un contrôle des dépenses très rigoureux, le Conseil municipal parvient à faire tous ces investissements sans affecter le taux de taxes et le garder à un niveau plus que respectable. Pour 2023, les investissements débutés se poursuivront et une planification sera par la suite faite pour les années suivantes afin d'assurer la pérennité.

Depuis quelques années, le Conseil municipal a pris la décision d'assumer les nombreuses responsabilités que le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) nous exige. La Municipalité a donc pris en charge la vidange des installations septiques sur son territoire. Le but de cette nouvelle procédure est que la Municipalité prenne ses responsabilités en matière d'environnement et s'assure ainsi du respect des règles par tous ses citoyens. Une section d'information est disponible sur le site Internet de la Municipalité. Présentement, le processus va très bien.

Au niveau de la tarification des ordures ménagères, celle-ci subira une légère augmentation et ce, dû à une nouvelle tarification quote-part de la MRC en vertu des nouvelles obligations en matière de résidus alimentaires que chaque municipalité se doit maintenant de gérer. Cette nouvelle collecte devrait se mettre en marche d'ici le printemps 2023 et toutes les informations seront fournies dans divers médias papier ou électronique. Avec les efforts de tous les citoyens et citoyennes pour la récupération, cela nous permet de garder un tarif plus qu'avantageux et équitable pour tous au niveau des ordures ménagères et d'augmenter notre niveau de performance au niveau du calcul des redevances des matières résiduelles. L'année 2023 étant la première année partielle de cette nouvelle tarification pour les résidus alimentaires, il y aura certainement des ajustements à faire en 2024, dépendamment du taux de participation des citoyens. On invite donc tous les citoyens à se tenir informé du processus de cette nouvelle collecte et des informations qui circuleront sur les différentes plateformes de la Municipalité et de la MRC.

Un contrôle très rigoureux sera effectué à l'écocentre afin de s'assurer que le service profite seulement aux citoyens de la Municipalité et aussi éviter que les entrepreneurs profitent de la gratuité de l'écocentre, contrairement aux tarifs d'élimination en vigueur dans plusieurs sites ; le but étant d'améliorer les performances de notre municipalité envers les exigences gouvernementales.

En résumé, il faut se rappeler que tout ce qui se retrouve dans le bac bleu ainsi que dans les nouveaux sacs de récupération des résidus alimentaires, est sujet à des subventions et/ou aides financières, mais tout ce qui se retrouvera autrement dans le bac vert coûte extrêmement cher à tous. Donc, plus nos citoyens collaboreront et plus ce sera avantageux pour eux.

Suite au rapport, monsieur le Pro-Maire laisse la parole aux membres du Conseil municipal pour toute question se rapportant au budget.

Une fois la période de questions terminée, le Conseil municipal procède à l'adoption du budget.

3. ADOPTION DU BUDGET 2023 (Rés. # 12130)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Richard Poulin, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le budget 2023 soit et est adopté en fonction des grilles et tableaux présentés.

4. PUBLICATION DU BUDGET 2023 (Rés. # 12131)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

De publier les grandes lignes du budget 2023 dans le journal Le Montagnard de février 2023.

5. ADOPTION DU PTI 2023-2025 (Rés. # 12132)

Considérant les différents investissements que le Conseil municipal désire faire au cours des prochaines années ;

Considérant que ce plan d'immobilisations n'est pas un engagement formel mais seulement une représentation des visions du Conseil municipal en matière d'investissements à faire lors des trois (3) prochaines années ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller  
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que le plan triennal d'immobilisations (PTI) de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps pour les années 2023 à 2025 soit et est adopté, tel que présenté et préparé.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 12133)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller  
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller  
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 19 h 28.

Je soussigné, Normand Duclos, Pro-Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

---

M. Normand Duclos, Pro-Maire

---

M. Marc Lachance, Directeur gén.  
et greffier-trésorier